

États financiers

Rapport des auditeurs indépendants

Aux membres de la Commission de la santé mentale du Canada

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la *Commission de la santé mentale du Canada*, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent

en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la *Commission de la santé mentale du Canada* au 31 mars 2017, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.



Ernst & Young LLP

Ottawa, Canada
Le 28 juin 2017

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

État de la situation financière

Au 31 mars

	2017	2016
	\$	\$
Actif		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 160 270	1 277 001
Dépôts à court terme [note 3]	216 930	403 447
Débiteurs	2 305 802	1 490 587
TPS/TVH à recevoir	178 061	343 851
Dépôts et charges payées d'avance	158 265	161 867
Stocks	159 629	125 864
Total de l'actif à court terme	5 178 957	3 802 617
Immobilisations, montant net [note 4]	1 287 565	1 054 013
	6 466 522	4 856 630
Passif et actif net		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer	2 998 142	1 514 650
Frais reportés - programme PSSM	157 674	116 500
Apports reportés liés aux activités de fonctionnement [note 6]	80 006	1 146 905
Avantages incitatifs à la location - court terme	130 903	23 875
Total du passif à court terme	3 366 725	2 801 930
Apports de capital reportés [note 7]	501 080	266 148
Incitatifs à la location à long terme	1 323 347	844 341
Total du passif	5 191 152	3 912 419
Engagements et éventualités [notes 8 et 9]		
Actif net		
Fonds de réserve de mise en œuvre du programme PSSM [note 5]	331 159	(149 923)
Non affecté	944 211	1 094 134
	1 275 370	944 211
	6 466 522	4 856 630

Voir les notes ci-jointes.

Au nom du conseil,


Michael Wilson
Directeur

Mike Dalton
Directeur**État des résultats**

Exercice clos le 31 mars

	2017	2016
	\$	\$
Produits		
Subventions [note 6]	15 152 649	16 232 083
Produits - premiers soins en santé mentale	5 394 506	2 830 824
Intérêts et autres produits	140 545	45 151
Amortissement des apports de capital reportés [note 7]	128 282	934 511
	20 815 982	20 042 569
Charges		
Salaires et charges sociales	8 963 498	8 042 882
Services	5 360 811	6 616 107
Déplacements	1 042 567	967 462
Loyer	771 693	1 099 481
Réunions et activités	1 421 844	1 308 126
Documents	2 796 128	1 506 437
Amortissement des immobilisations [note 4]	128 282	599 585
Radiation des améliorations locatives [note 4]	-	334 926
	20 484 823	20 475 006
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges au cours de l'exercice	331 159	(432 437)

Voir les notes afférentes aux états financiers



État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars

	Non affecté	Fonds de réserve de mise en œuvre du programme PSSM	Total 2017	Total 2016
			\$	\$
Solde au début de l'exercice	944 211		944 211	1 376 648
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	331 159		331 159	(432 437)
Virement de fonds	(331 159)	331 159	–	–
Solde à la fin de l'exercice	944 211	331 159	1 275 370	944 211

Voir les notes afférentes aux états financiers

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars

	2017	2016
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges au cours de l'exercice	331 159	(432 437)
Ajouter (soustraire) les éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des apports de capital reportés	(128 282)	(934 511)
Amortissement des immobilisations	128 282	599 585
Radiation d'améliorations locatives	–	334 926
Cession d'immobilisations	116 517	–
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Augmentation des débiteurs	(815 215)	(1 288 064)
Diminution de la TPS/TVH à recevoir	165 790	529 482
Diminution des dépôts et des charges payées d'avance	3 602	153 214
Augmentation des stocks	(33 765)	(85 351)
Augmentation des créditeurs et charges à payer	1 483 492	399 366
Augmentation des frais reportés du programme PSSM	41 174	25 512
Augmentation des incitatifs à la location	586 034	80 351
Flux de trésorerie des activités de fonctionnement	1 878 788	(617 927)
Activités d'investissement		
Produit tiré du renouvellement de dépôts à court terme, montant net	186 517	3 619 060
Acquisitions d'immobilisations	(550 533)	(972 943)
Montants reçus au titre des améliorations locatives	72 000	811 740
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(292 016)	3 457 857
Activités de financement		
Subventions reçues liées au fonctionnement	14 403 542	14 720 000
Subventions comptabilisées à titre de produits liés au fonctionnement	(15 107 045)	(16 232 083)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(703 503)	(1 512 083)
Augmentation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice	883 269	1 327 847
Trésorerie et équivalents de trésorerie, au début de l'exercice	1 277 001	(50 846)
Trésorerie et équivalent de trésorerie, à la fin de l'exercice	2 160 270	1 277 001

Voir les notes afférentes ax états financiers

Notes des états financiers – 31 mars 2017

1. Nature des activités

La Commission de la santé mentale du Canada [la «Commission»] a été constituée en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes* le 26 mars 2007 et prorogée en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* le 25 juin 2013. Le mandat de la Commission est le suivant :

- Animer et diriger un processus d'élaboration d'une stratégie nationale en matière de santé mentale au Canada.
- Mettre sur pied un centre pancanadien d'échange des connaissances qui donnera accès à des données probantes à propos de la santé mentale et de la maladie mentale aux gouvernements, aux fournisseurs, aux chercheurs et au grand public, et qui permettra à des personnes de partout au Canada de participer à diverses activités de collaboration.
- Élaborer et mettre en œuvre une initiative pour réduire la stigmatisation des personnes aux prises avec une maladie mentale, et éliminer la discrimination envers les personnes vivant avec des problèmes de santé mentale ou une maladie mentale.
- Mener une recherche pertinente et «multisite» en matière de politique qui aiderait à comprendre l'efficacité et les coûts des services et des interventions du réseau visant à permettre aux personnes sans abri et souffrant de maladie mentale d'acquérir une stabilité résidentielle et d'améliorer leur santé et leur bien-être.

La Commission est un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et, par conséquent, est exonérée d'impôt sur le revenu.

Le 31 mars 2017, la Commission a signé un accord de contribution de deux ans avec le gouvernement fédéral pour un total de 28 500 000 \$ sur deux ans se terminant le 31 mars 2019. L'accord de contribution prévoit que le travail de la Commission se poursuit selon quatre priorités stratégiques: toxicomanie, prévention du suicide, initiatives basées sur la population et engagement.

2. Principales méthodes comptables

Présentation des états financiers

Les états financiers ont été dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du *Manuel des Comptables professionnels agréés du Canada – Comptabilité*, «Normes comptables pour les organismes sans but lucratif».

Constatation des produits

La Commission applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports.

Les apports affectés sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges auxquelles ils sont affectés sont engagées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant devant être reçu peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa perception est raisonnablement assurée. Les présents états financiers tiennent compte des ententes approuvées par Santé Canada en ce qui concerne l'exercice clos le 31 mars 2017.

Les intérêts créditeurs sur les placements sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les revenus de placement affectés sont comptabilisés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les revenus de placement non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

La Commission touche des produits provenant de services qui ont trait à des formations sur les premiers soins. Les frais payés avant la prestation des services sont reportés, puis comptabilisés au cours de la période où le service est rendu.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des montants déposés auprès d'institutions financières et dans des comptes portant intérêt.

Dépôts à court terme

Les dépôts à court terme se composent de montants détenus dans des placements à court terme portant intérêt et dont les échéances sont inférieures à 12 mois.

Stocks

Les stocks sont comptabilisés au plus faible du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimative, les durées de vie utile estimative suivante :

Infrastructure des TI	5 ans
Logiciels	2 ans
Mobilier	11 ans
Améliorations locatives	sur la durée du bail

Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur. Ils sont ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a choisi de les comptabiliser à la juste valeur. La Commission n'a pas choisi de comptabiliser ses instruments financiers à leur juste valeur.

Les coûts de transaction engagés dans le cadre de l'acquisition d'instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur sont imputés aux résultats à mesure qu'ils sont engagés. Tous les autres instruments financiers sont ajustés en fonction des coûts de transaction engagés au moment de l'acquisition et des frais de financement, lesquels sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation tous les ans à la clôture de l'exercice s'il existe des indications de dépréciation. S'il existe une indication de dépréciation, la Commission détermine s'il y a eu un changement défavorable important au titre du calendrier ou du montant prévu des flux de trésorerie futurs liés à l'actif financier. S'il y a eu un changement défavorable important au titre des flux de trésorerie attendus, l'organisme ramène la valeur comptable de l'actif financier au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, le prix qu'il pourrait obtenir de la vente de l'actif financier ou la valeur de réalisation que la Commission s'attend à obtenir de tout bien affecté en garantie. Si des événements et des circonstances changent



de façon importante au cours d'une période ultérieure, une moins-value doit faire l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration enregistrée, la valeur comptable ne devant pas être supérieure à la valeur comptable initiale.

Recours à des estimations

La préparation des états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs, sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la valeur déclarée des produits et des charges au cours de la période visée. Les estimations ont trait à l'évaluation des débiteurs, ainsi qu'à la recouvrabilité et à la durée de vie utile des immobilisations. Les résultats réels pourraient donc différer de ces estimations.

3. Dépôts à court terme

Les dépôts à court terme se composent de certificats de placement garanti [les «CPG»] de 216 930 \$ [403 447 \$ en 2016] qui viennent à échéance dans moins de un an et dont le taux d'intérêt moyen est de 1,70 % [1,30 % en 2016].

4. Immobilisations

Les immobilisations se composent de ce qui suit :

	2017		2016	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Infrastructure des TI	337 756	–	337 756	106 624
Logiciels	45 605	4 750	40 855	1 714
Mobilier	232 180	26 363	205 817	274 144
Améliorations locatives	786 424	83 287	703 137	671 531
	1 401 965	114 400	1 287 565	1 054 013

Au cours de l'exercice, la Commission a comptabilisé une charge d'amortissement de 128 282 \$ [599 585 \$ en 2016].

5. Fonds de réserve de mise en œuvre du programme Premiers soins en santé mentale

Le fonds de réserve de mise en œuvre du programme Premiers soins en santé mentale [«PSSM»] a été créé au cours de l'exercice clos le 31 mars 2015 et est soumis à des affectations internes, et toutes les opérations relatives à ce fonds doivent être approuvées par le conseil d'administration.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2017, le surplus tiré des activités de fonctionnement liées aux activités du programme PSSM a été transféré au fonds de réserve de mise en œuvre du programme PSSM afin de financer les initiatives de développement commercial du programme PSSM.

6. Apports de fonctionnement reportés

Les apports de fonctionnement reportés comprennent les fonds de fonctionnement reçus au cours de la période ou au cours des périodes précédentes qui se rattachent aux charges des périodes ultérieures et aux apports affectés, comme il est prévu dans les modalités établies dans l'entente de financement conclue avec Santé Canada. Les variations du solde des apports reportés liés aux activités de fonctionnement sont les suivantes :

	2017	2016
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	1 146 905	2 820 191
Subventions reçues - financement fédéral de base	14 243 480	14 250 000
Subventions reçues - autres subventions	143 880	215 000
Subventions reçues - PSSM	16 000	255 000
	15 550 265	17 540 191
Moins le montant comptabilisé à titre de produits		
Financement fédéral de base	(14 920 916)	(15 728 675)
Autres subventions	(170 129)	(248 408)
PSSM	(16 000)	(255 000)
	(15 107 045)	(16 232 083)
Montants liés aux apports de capital reportés	(363 214)	(161 203)
Solde à la fin de l'exercice	80 006	1 146 905

7. Apports de capital reportés

Les apports de capital reportés comprennent la tranche non amortie des apports de capital comme il est prévu dans les modalités de l'entente de financement conclue avec Santé Canada.

Les variations du solde des apports de capital reportés survenues au cours de l'exercice sont les suivantes :

	2017	2016
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	1 054 013	1 039 456
Apports de capital	363 214	161 203
Montants reçus au titre des améliorations locatives	72 000	811 740
Améliorations locatives après amortissement	(73 380)	(23 875)
Montant comptabilisé au titre de l'amortissement	(123 282)	(599 585)
Radiation des améliorations locatives à Calgary	-	(334 926)
Solde à la fin de l'exercice	1 287 565	1 054 013

8. Engagements

La Commission loue des locaux en vertu de contrats de location-exploitation qui viennent à échéance en 2027. Les paiements minimums futurs exigibles annuellement en vertu des baux jusqu'à leur échéance sont les suivants :

	\$
2018	288 401
2019	288 401
2020	288 401
2021	288 401
2022	292 196
2023 et par la suite	1 576 719
	3 022 519

9. Indemnisation

La Commission a convenu d'indemniser ses administrateurs, dirigeants et salariés, actuels et futurs, à l'égard de frais à payer, de montants à verser découlant d'un jugement ou de montants réellement ou raisonnablement engagés par ces derniers dans le cadre d'une action, d'une poursuite ou d'une procédure découlant de la prestation de leurs services, dans la mesure où ils ont agi honnêtement et de bonne foi dans l'intérêt supérieur de la Commission. La nature de l'indemnisation ne permet pas à la Commission d'estimer de

manière raisonnable le risque maximal auquel elle est exposée. La Commission a souscrit une assurance pour ses administrateurs et ses dirigeants au titre de cette obligation d'indemnisation.

10. Instruments financiers et risques connexes

La Commission est exposée aux risques suivants du fait qu'elle détient des instruments financiers :

Risque de crédit

L'exposition de la Commission au risque de crédit découle de la possibilité de subir une perte financière dans le cadre d'une opération par suite du manquement d'une contrepartie à l'un de ses engagements contractuels.

Le risque de crédit de la Commission est directement lié aux sommes à recevoir d'un autre organisme. La concentration du risque de crédit découle de son exposition à l'égard d'un débiteur unique ou d'un groupe de débiteurs présentant des caractéristiques communes de sorte que des changements d'ordre économique, politique ou autre influeraient de façon similaire sur leur capacité de remplir leurs obligations contractuelles. La Commission surveille le risque de crédit en évaluant la recouvrabilité des montants. Un montant de 564 284 \$ [496 668 \$ en 2016] inclus dans les débiteurs au 31 mars 2017 avait trait aux intérêts courus et à d'autres créances.

La Commission est exposée au risque de crédit sur sa trésorerie et ses dépôts à court terme. Elle gère ce risque en s'assurant de respecter les exigences de l'entente de financement conclue avec Santé Canada. Les placements actuels sont détenus dans des CPG à court terme.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de soldes bancaires et de dépôts à court terme auprès de grandes institutions financières solvables.

Risque de marché

La Commission est exposée au risque de marché sur ses dépôts à court terme. Elle gère ce risque en achetant des dépôts à court terme dont l'échéance coïncide avec les besoins prévus de trésorerie. La détention des dépôts à court terme jusqu'à l'échéance vise essentiellement à éliminer ce risque.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des dépôts à court terme. La Commission y est exposée en raison de la variation des taux d'intérêt bancaires.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que la Commission ne soit pas en mesure de respecter ses obligations en temps opportun. La Commission gère le risque de liquidité en surveillant ses besoins en matière de fonctionnement.



Divulgence de la rémunération 2016/2017

Rémunération de la haute direction			
Titre du poste	Rémunération minimale de base par année	Rémunération de base médiane par année	Rémunération maximale de base par année
Présidente-directrice générale	220 000 \$	245 000 \$	316 000 \$
Vice-président(e)s	144 000 \$	160 000 \$	200 000 \$
Directeurs/Directrices	111 600 \$	124 000 \$	155 000

Conseil d'administration			
Rémunération des membres du conseil d'administration	Honoraires annuels	Indemnité quotidienne pour les réunions dont un procès-verbal est produit	Estimation annuelle totale (pour six jours de réunion par l'année)
Président du conseil (pour toutes les fonctions concernant le conseil ou un comité)	a refusé	a refusé	a refusé
Présidents ou présidentes des comités suivants du conseil : Comité de la gouvernance et des nominations, Comité des ressources et Comité de l'audit et des finances	5 000 \$	500 \$	8 000 \$
Membres ne représentant pas une instance gouvernementale et citoyens nommés par le gouvernement	-	500 \$	3 000 \$
Temps de déplacement (pour assister à une réunion où un hébergement de nuit est nécessaire)	-	250 \$	750 \$
Participation à une conférence téléphonique de plus de 60 minutes du conseil ou d'un comité ou d'un sous-comité du conseil	-	250 \$	750 \$